



Photo de couverture:
© Valérie Hoy

ÉDITEUR : Chasseurs de l'Est SARL
1 rue de la Passotte,
57078 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 75 82 82
Fax 03 87 75 82 83
E-mail : redaction@chasseurs-est.com
www.chasseurs-est.com

GÉRANT : Pierre Lang
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Frédéric Tissier
COMITÉ DE RÉDACTION :
Corinne Barnet, Joël Battaglia, Véronique de Freitas, Charlotte Fonty, Philippe Lavit, Christine Moro, Claude Paul, Gaspard Vautrin
CONSEILLER ÉDITORIAL : Claude Paul
CRÉDITS PHOTOS : Chasseurs de l'Est, OFB, FDC, FNC, Adobe Stock

PUBLICITÉ NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE :
TEMA6TM, 23 rue Dupont-des-Loges,
57000 METZ
Stéphane Schmitt
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : s.schmitt@groupe-atc.com

ADMINISTRATION DES VENTES :
Marine Pierre
Tél. 03 87 69 88 20
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : m.pierre@groupe-atc.com

PETITES ANNONCES :
Marjorie Jager
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail : m.jager@groupe-atc.com

CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : TEMA6TM
Tél. 03 87 69 18 01 - Véronique de Freitas

RÉDACTION GRAPHIQUE : PIXEL7TM

IMPRESSION :
Socosprint Imprimeurs,
36 route d'Archettes - 88000 Épinal

Chasseurs de l'Est est imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC, de sources contrôlées, blanchi sans chlore élémentaire.

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
1124 G 86388 - ISSN : 2100-0883
DÉPÔT LÉGAL : à parution
PRIX : 2,50 €. ABONNEMENT : 9,90 €/an
ÉTRANGER : 16 €



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE EST SIGNÉ !

UN ACCOUCHEMENT DIFFICILE

C'est le 22 juillet dernier que notre schéma a été officialisé par la signature d'un arrêté préfectoral, après deux années de travail avec l'ensemble des partenaires, après des consultations multiples, difficiles, houleuses de temps en temps, et dans une crise sanitaire qui est venue perturber et retarder la version finale de ce document. Idéalement, une signature en début d'année avait été espérée. Les aléas sanitaires et les dernières contraintes environnementales en ont décidé autrement.

UNE OBLIGATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Sans refaire l'historique de ce document, je pense qu'il convient néanmoins de rappeler que c'est le Code de l'environnement qui l'impose aux fédérations des chasseurs, tant dans sa rédaction que dans sa mise en place, avec une myriade d'obligations, au niveau du contenu comme au niveau des organismes à associer à nos travaux.

LES ORGANISMES PARTICIPANTS

Élaboré par la Fédération départementale des chasseurs, sous l'égide de la Direction départementale des territoires, en collaboration avec le Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier, l'Association des piégeurs mosellans, les instances agricoles (Chambre d'agriculture, FDSEA et autres syndicats, Jeunes Agriculteurs), les représentants des instances forestières (ONF, forêts privées, communes forestières), l'OFB et la luveterie... il est le fruit de longues et difficiles négociations.

QUELS CHANGEMENTS, QUELS AMÉNAGEMENTS ?

Vous avez certainement tous pris connaissance de ce nouveau SDGC. Les changements qui y figurent sont particulièrement remarquables (avantageux ?) en termes d'agraineage de dissuasion et d'appâtage de prélèvement. Rappelons qu'à défaut d'entente et si nous n'avions pas abouti à ce Schéma départemental, c'est la loi française qui s'appliquerait obligatoirement, dans laquelle, par exemple, l'agraineage est totalement interdit ! Les évolutions du plan de chasse vont également dans le bon sens, tant au niveau des chevreuils, avec un bracelet unique CEL, qu'au niveau des cerfs avec, à partir de la saison 2022-2023, une modification du plan de chasse qualitatif qui devrait faciliter les prélèvements.

Un volet sur la sécurité y est également prévu, puisque la nouvelle loi chasse impose désormais une formation décennale des chasseurs. Celle-ci va se mettre en place dans les prochains mois.

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

Je ne voudrais pas ici faire une longue énumération des modifications de ce SDGC, mais il me fallait tout de même vous expliquer l'énorme travail qu'a représenté ce document.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires, car malgré de nombreux points d'achoppement, nous sommes parvenus à rédiger un document qui respecte les engagements pris par chacun, et qui a été validé à l'unanimité lors du Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage. Bien sûr, la critique sera toujours facile. Mais je peux vous affirmer que réunion après réunion, votre Fédération a su mettre tout en œuvre pour aboutir à ce Schéma. Nous avons désormais six années devant nous pour le faire vivre.

À l'aube d'une nouvelle saison de chasse, et malgré les contraintes sanitaires liées à la Covid, je vous souhaite à tous une excellente saison, riche, fructueuse, et surtout conviviale, car sans convivialité la chasse ne serait pas la chasse.

→ Pierre LANG, Président de la FDC 57

SOMMAIRE

04 | ACTUALITÉS EN MOSELLE

08 | REPORTAGE

10 | ACTUALITÉS GRAND EST

14 | À L'AFFÛT

15 | ESSENTIEL

19 | DOSSIER

Les jeunes chasseurs

28 | MÉTIERS SPÉCIFIQUES

30 | TECHNIQUE

32 | HISTOIRE ET PATRIMOINE

34 | ARMES

38 | JURIPRATIQUE

40 | MUSIQUE ET CHASSE

42 | CHIENS

44 | SHOPPING

46 | PETITES ANNONCES